



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL  
**COMMISSION DU STATUT DES ÉDUCATEURS**  
26 JUN 2023 PAR VOIE ELECTRONIQUE

PAGE  
1/1

Présents : Madame Valérie LAGARDE, MM. Mickaël ANDEOL, Jean-Marie BORDIER, Jean-Bernard CHAUVIN, Kévin Pirs, Alexander PRIETO, Sébastien ROUSSEAU, Ali RAFI.

**Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 84 euros**

#### Départemental 2 – Poule B

##### AS ST AUBIN DE MEDOC (520874) :

L'éducateur référent, Monsieur Garreta Jean-Michel a effectivement suivi la formation CFF3 du 19 au 22 juin 2023 à Audenge.

**La commission dit l'équipe définitivement en règle avec le statut des éducateurs pour la saison 2022-2023.**

#### Départemental 1 – FEMININES à 11

##### COQS ROUGES (505598) :

La commission annule les décisions prises lors de la réunion du 30 mai 2023. En effet, le club avait averti par une communication téléphonique.

A l'avenir, la commission n'acceptera plus les informations téléphoniques, si elles ne sont pas confirmées par des mails officiels.

#### U15 - Départemental 1

##### SAINT EMILION (580630) :

L'éducateur référent, Monsieur Joussaume David n'a pas suivi sa formation intégralement, comme il s'y était engagé, ni sur celle de décembre 2022, ni sur celle de mai 2023.

**La commission confirme que l'équipe est en infraction avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football, à compter de la première journée de championnat, et en application du règlement, retire un point par match joué en infraction, soit moins 9 points.**

La Présidente de la Commission  
**Valérie LAGARDE**